

Ratio pâturages permanents 2013

Question :

Où en sommes-nous au niveau de l'obligation de maintien de la référence herbe 2013 ?

Réponse :

Le Ministère de l'agriculture a communiqué le 13 décembre dernier, l'évolution du ratio de pâturages permanents (PP) pour la campagne 2013.

« La situation au regard du ratio national et de la surface brute en pâturages permanents s'est détériorée en 2013, par rapport à la campagne 2012. En effet, sur cette période, le ratio national baisse de 0,15 %, avec une surface en PP qui recule de 25.063 ha. De plus, vis-à-vis de l'année de référence 2005, la surface brute de PP a diminué de 65.382 ha. Au regard des dispositions avec la réglementation communautaire, il convient de rester vigilant quant au maintien des pâturages permanents ».

Question :

Quelle est la situation en Vienne ?

Réponse :

L'évolution départementale s'inscrit dans la tendance nationale, avec un recul du ratio (7,98 % pour 2013 au lieu 8,26 % en 2012 et 8,43 % en 2005) et une diminution de la surface (-1.347 ha depuis 2012 et - 1.855 ha depuis 2005).

	2005	2010	2011	2012	2013
N ^{al}	29,66%	28,99%	29,09%	29,12%	28,99%
	8.065.063 ha	7.938.893 ha	7.985.279 ha	8.018.705 ha	7.999.681 ha
86	8,43%	8,27%	8,40%	8,26%	7,98%
	39.905 ha	39.471 ha	40.124 ha	39.397 ha	38.050 ha

*Vous souhaitez calculer l'impact de la réforme 2015-2020 ?
Inscrivez-vous aux formations proposées près de chez vous...*

Alain GUILLON – Gilles ROUX
Chambre d'agriculture de la Vienne

Vivonne 05.49.36.33.60

Bonneuil-Matours 05.49.85.87.80

Montmorillon 05.49.91.01.15

Mirebeau 05.49.50.44.29